

Commune de CAMLEZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 03 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
13 membres en exercice
12 membres présents
12 votants

L'an deux mille vingt-quatre le trois avril à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe Maire, LE GOFF Rémi, PLET Frédéric, LE ROUX Gwénaél, LE NAOUR Nathalie adjoints, TURBOT Paule, RUZIC Olivier, DORNIOL Benoît, LAURENT Yann, PARMENTIER Alain, GAUTIER Bernard, JEAN-LE LAY Annic, conseillères et conseillers municipaux.

Procurations :

Absents : BRIAND Yvon

Secrétaire de séance : Paule TURBOT

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2023 établis par le service de gestion comptable de Lannion pour le budget de la commune et celui de la résidence de Kreisker.

Monsieur le maire présente à l'assemblée les comptes de gestion 2023 et notamment des tableaux des états II-1 et II-2 et propose leur approbation.

Budget résidence de Kreisker : il présente un déficit d'investissement de 63.158,83 € un excédent de fonctionnement de 1,00 € soit un résultat de clôture d'exercice de moins 63.157,83 €

Budget communal : il présente un excédent de fonctionnement de 53.921,97 € et un excédent d'investissement de 341.803,73 € soit un résultat de clôture de + 395.725,70 €

Monsieur le maire précise que ces résultats sont identiques à ceux des comptes administratifs 2023 qui seront votés par la suite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte de gestion du Service de Gestion comptable de LANNION concernant l'exercice 2023 de la résidence de Kreisker.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte de gestion du Service de Gestion comptable de LANNION concernant l'exercice 2023 de la commune.

Certifié exécutoire après affichage et transmission, à la préfecture le 05/04/2024



Pour extrait conforme,
Le Maire, THEBAULT Christophe

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
2024_04_03_02

FEUILLET 2024-20

Commune de CAMLEZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 03 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
13 membres en exercice
12 membres présents
12 votants

L'an deux mille vingt-quatre le trois avril à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe Maire, LE GOFF Rémi, PLET Frédéric, LE ROUX Gwénaël, LE NAOUR Nathalie adjoints, TURBOT Paule, RUZIC Olivier, DORNIOL Benoît, LAURENT Yann, PARMENTIER Alain, GAUTIER Bernard, JEAN-LE LAY Annic, conseillères et conseillers municipaux.

Procurations :

Absents : BRIAND Yvon

Secrétaire de séance : Paule TURBOT

OBJET : Approbation des comptes administratifs 2023 des budgets de la commune, de la résidence Kreisker.

Après avoir procédé à l'approbation des différents comptes de gestion, sous la présidence de monsieur Gwénaël Le Roux, le conseil municipal examine les comptes administratifs 2023 présentés par monsieur le maire :

Budget de la résidence de Kreisker :

Fonctionnement

– Dépenses de l'exercice	170.857,33 €
– Recettes de l'exercice	107.699,50 €
– Report section de fonctionnement (002)	1,00 €
Déficit de clôture :	63.157,83 €

Investissement

– Dépenses de l'exercice	129.214,41 €
– Recettes de l'exercice	0,00 €
– Report section d'investissement (001)	- 129.214,41 €
Résultat de clôture :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023 : - **63.157,83 €**

Restes à réaliser : 0 €

Budget communal :**Fonctionnement**

– Dépenses de l'exercice	626.086,73 €
– Recettes de l'exercice	680.008,70 €
– Report section de fonctionnement (002)	0,00 €
Excédent de clôture :	53.921,97 €

Investissement

– Dépenses de l'exercice	332.962,19 €
– Recettes de l'exercice	617.968,63 €
– Report section d'investissement (001)	56.797,29 €
Excédent de clôture :	341.803,73 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023 : **395.725,70 €**

M. THEBAULT, Maire, sort de la salle et n'assiste pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 de la résidence de Kreisker.
- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget communal.

Certifié exécutoire après affichage et transmission, à la préfecture le 05/04/2024

Pour extrait conforme,
Le Maire, THEBAULT Christophe



Commune de CAMLEZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 03 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
13 membres en exercice
12 membres présents
12 votants

L'an deux mille vingt-quatre le trois avril à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe Maire, LE GOFF Rémi, PLET Frédéric, LE ROUX Gwénaél, LE NAOUR Nathalie adjoints, TURBOT Paule, RUZIC Olivier, DORNIOU Benoît, LAURENT Yann, PARMENTIER Alain, GAUTIER Bernard, JEAN-LE LAY Annic, conseillères et conseillers municipaux.

Procurations :

Absents : BRIAND Yvon

Secrétaire de séance : Paule TURBOT

Objet : Transfert des actifs du budget CCAS vers le budget de la commune

Monsieur le maire rappelle la dissolution du CCAS en date du 21 mars dernier. Il convient désormais de transférer les actifs vers le budget de la commune.

Vu la délibération en date du 21 mars 2024 actant la dissolution du CCAS.

La reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget communal au terme des opérations de liquidation. Les comptes 2023 du budget du CCAS seront donc arrêtés au 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil à L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le transfert des actifs du CCAS d'un montant de **2.651,34. €**

Certifié exécutoire après affichage et transmission, à la préfecture le 05/04/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire, THEBAULT Christophe



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
2024_04_03_04

FEUILLET 2024-22

Commune de CAMLEZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 03 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
13 membres en exercice
12 membres présents
12 votants

L'an deux mille vingt-quatre le trois avril à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe Maire, LE GOFF Rémi, PLET Frédéric, LE ROUX Gwénaél, LE NAOUR Nathalie adjoints, TURBOT Paule, RUZIC Olivier, DORNIOL Benoît, LAURENT Yann, PARMENTIER Alain, GAUTIER Bernard, JEAN-LE LAY Annic, conseillères et conseillers municipaux.

Procurations :

Absents : BRIAND Yvon

Secrétaire de séance : Paule TURBOT

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2023 du budget communal

Le Maire précise que le compte administratif 2023 de la commune fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 53.921,97 €** et propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

–	Affectation en réserve (1068)	0,00 €
–	Affectation de l'excédent reporté (002)	53.921,97 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à L'UNANIMITÉ :

DECIDE d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement sur le BP 2024 en fonctionnement soit 53.921,97 €.

Certifié exécutoire après affichage et transmission, à la préfecture le 05/04/2024

Pour extrait conforme,
Le Maire, THEBAULT Christophe



Commune de CAMLEZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 03 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
13 membres en exercice
12 membres présents
12 votants

L'an deux mille vingt-quatre le trois avril à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe Maire, LE GOFF Rémi, PLET Frédéric, LE ROUX Gwénaél, LE NAOUR Nathalie adjoints, TURBOT Paule, RUZIC Olivier, DORNIOL Benoît, LAURENT Yann, PARMENTIER Alain, GAUTIER Bernard, JEAN-LE LAY Annic, conseillères et conseillers municipaux.

Procurations :

Absents : BRIAND Yvon

Secrétaire de séance : Paule TURBOT

Objet : Vote des taux 2024 de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâtie et non bâtie

Monsieur le maire rappelle le taux 2023 des taxes principales de la commune :

- Taxe d'habitation : 10.86 %
- Taxe foncière bâtie : 15.92 % de taux communal à laquelle s'ajoute 19.53 % de taux départemental, soit un taux global de 35.45 %
- Taxe foncière non bâtie : 49.45 %

Il propose de maintenir le taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière non bâtie.

Après en avoir délibéré, le conseil à L'UNANIMITÉ :

DECIDE de fixer les taux des taxes communales pour l'année 2024 ainsi :

- Taxe d'habitation : 10.86 %
- Taxe foncière bâtie : 15.92 % de taux communal à laquelle s'ajoute 19.53 % de taux départemental, soit un taux global de 35.45 %
- Taxe foncière non bâtie : 49.45 %

Certifié exécutoire après affichage et transmission, à la préfecture le 05/04/2024



Pour extrait conforme,
Le Maire, THEBAULT Christophe

Commune de CAMLEZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 03 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
13 membres en exercice
12 membres présents
12 votants

L'an deux mille vingt-quatre le trois avril à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe Maire, LE GOFF Rémi, PLET Frédéric, LE ROUX Gwénaél, LE NAOUR Nathalie adjoints, TURBOT Paule, RUZIC Olivier, DORNIOL Benoît, LAURENT Yann, PARMENTIER Alain, GAUTIER Bernard, JEAN-LE LAY Annic, conseillères et conseillers municipaux.

Procurations :

Absents : BRIAND Yvon

Secrétaire de séance : Paule TURBOT

OBJET : SUBVENTIONS 2024

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur l'octroi des subventions pour l'année 2024.

1. **Associations**

Messieurs LE GOFF et GAUTIER informent qu'ils ne prendront pas part au vote.

Le maire propose les subventions suivantes :

Après en avoir délibéré, à 10 voix POUR (Messieurs LE GOFF et GAUTIER ne prennent pas part), le conseil municipal :

- **DECIDE** d'allouer les subventions de fonctionnement ci-dessous pour l'année 2024 :

ANNEES		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1	ENTENTE SPORTIVE RUDONOU	1070	1070	1070	1070	1070	1070	1070	1070	1070
2	UFAC	110	110	110	110	110	110	110	110	110
3	FNACA	80	80	80	80	80	80	80	80	80
4	MEDAILLES MILITAIRES	0	40	40	40	40	50	50	50	50
5	CHASSEURS	140	140	140	140	150	200	200	200	300
6	COMITE DES FETES	750	750	750	750	700		700	700	/
7	COMITE DE JUMELAGE	750	750	750	350	350	100	750	750	750
8	BLEUO AR BELENN	300	300	300	300	300	100	300	500	500

9	Officiers mariniers Penvenan-Clz-Trevou	/	/	/	40	40				
10	AMMAC	/	/	/	/		40	40	40	40
11	Piqueuses d'idées	/	/	/	/	/		150	100	150
12	Saint-Nicolas en fête					150	150	150	/	150
TOTAL		3.200	3.240	3.240	2.880	2.840	1.790	3.490	3.640	3240

2. Autres subventions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à L'UNANIMITÉ :

- DECIDE d'allouer les subventions de fonctionnement ci-dessous pour l'année 2024 :

	ANNEES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1	DONNEURS DE SANG DU TREGOR	45	45	45	45			45	45	/
2	CHAMBRE DES METIERS ARTIS. DES COTES D'ARMOR 5 jeunes	/	760	360	800	/	/	/	50	250
TOTAL		45	805	40	845	/	/	45	95	250

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à L'UNANIMITÉ :

- DECIDE d'allouer les subventions de fonctionnement ci-dessous pour l'année 2024 :

	ANNEES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1	BRODREGER HANDBALL	60	45	30	30	/	15	15	75	/
2	A.C. PENVENAN 24 jeunes	585	645	465	375	330	330	345	435	360
3	TENNIS CLUB DE TREGUIER 4 jeunes	165	135	240	165	165	/	75	60	60
4	Centre Culturel Ernest Renan Tréguier 4 jeunes	45	0	30	30	60	45	135	90	60
5	LANNION ATHLETISME 1 jeune	/	/	/	/	/	/	/	30	15
6	Activités nautiques Port Blanc	/	/	/	/	/	60	60	60	/
7	Comice agricole (323 € par commune et x2 lorsque la commune reçoit le comice)	/	/	/	/	320	/	320	320	646
TOTAL		855	825	765	600	875	450	950	1.070	1141

Les crédits nécessaires à ces dépenses seront prélevés à l'article 65748 du budget primitif 2024.

Certifié exécutoire après affichage et transmission, à la préfecture le 05/04/2024



Pour extrait conforme,
Le Maire, THEBAULT Christophe

Commune de CAMLEZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 03 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
13 membres en exercice
12 membres présents
12 votants

L'an deux mille vingt-quatre le trois avril à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe Maire, LE GOFF Rémi, PLET Frédéric, LE ROUX Gwénaél, LE NAOUR Nathalie adjoints, TURBOT Paule, RUZIC Olivier, DORNIOL Benoît, LAURENT Yann, PARMENTIER Alain, GAUTIER Bernard, JEAN-LE LAY Annic, conseillères et conseillers municipaux.

Procurations :

Absents : BRIAND Yvon

Secrétaire de séance : Paule TURBOT

Objet : Budget Primitif 2024, Commune

Monsieur Christophe THEBAULT, Maire, donne lecture du budget primitif 2024 de la commune.

Section de fonctionnement

Dépenses Budget proposé

Chapitre 11, charges à caractère général	191.810,00 €
Chapitre 12, charges de personnel et frais assimilés	247.540,00 €
Chapitre 14, atténuations de produits	14.163,00 €
Chapitre 023, virement à la section d'investissement	20.272,30 €
Chapitre 042, op d'ordre de transfert entre sections	25.883,08 €
Chapitre 65, autres charges de gestions courantes	136.470,78 €
Chapitre 66, charges financières	11.500,00 €
Chapitre 67, charges exceptionnelles	0,00 €
Chapitre 68, dotations aux provisions semi-budgétaire	647,90 €
Chapitre 002 solde négatif reporté (autres budgets)	6.406,94 €
TOTAL	654.694,00 €

Recettes Budget proposé

Chapitre 013, atténuations de charges	4.000,00 €
Chapitre 042, op d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
Chapitre 70, produits des services du domaine et ventes diverses	33.620,00 €
Chapitre 73, impôts et taxes	75.000,00 €
Chapitre 731 impositions directes	271.770,00 €
Chapitre 74, dotations et participations	233.300,00 €
Chapitre 75, autres produits de gestions courantes	27.001,00 €
Chapitre 76, produits financiers	10.003,00 €
Chapitre 77, produits exceptionnels	0,00 €
Chapitre 78, reprise sur amortissement, dépréciation et provisions	0,00 €
TOTAL	654.694,00 €

Section d'investissement**Dépenses Budget proposé**

Chapitre 10, dotations, fonds divers et réserves	1.600,00 €
Chapitre 16, emprunts et dettes assimilées	53.170,00 €
Chapitre 204, subventions d'équipements versées	19.738,88 €
Chapitre 20, immobilisations incorporelles (sauf le 204)	10.000,00 €
Chapitre 21, immobilisations corporelles	397.722,60 €
Chapitre 23, immobilisations en cours	571.568,44 €

TOTAL	1.053.799,92 €

Recettes Budget proposé

Chapitre 001, excédent d'investissement reporté	484.103,82 €
Chapitre 021, virement de la section de fonctionnement	20.272,30 €
Chapitre 040, op d'ordre de transfert entre sections	25.883,08 €
Chapitre 10, dotations fond divers (sauf 1068)	31.736,11 €
Chapitre 1068, excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
Chapitre 13, subventions d'investissement	236.252,18 €
Chapitre 165, dépôts et cautionnements reçus	2.170,00 €
Chapitre 16, emprunts et dettes assimilées	34.812,43 €
Chapitre 21, Immobilisations corporelles	218.570,00 €

TOTAL	1.053.799,92 €

Le budget primitif 2024 de la commune s'équilibre à 654.694,00 € en section de fonctionnement et à 1.053.799,92 € en section d'investissement avec les crédits reportés.

Monsieur le maire soumet le budget primitif 2024 de la commune au vote.

Le conseil municipal après avoir délibéré à L'UNANIMITÉ approuve le budget de la commune.

Certifié exécutoire après affichage et transmission, à la préfecture le 05/04/2024

Pour extrait conforme,



Le Maire, THEBAULT Christophe

Commune de CAMLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 03 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
13 membres en exercice
12 membres présents
12 votants

L'an deux mille vingt-quatre le trois avril à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe Maire, LE GOFF Rémi, PLET Frédéric, LE ROUX Gwénaél, LE NAOUR Nathalie adjoints, TURBOT Paule, RUZIC Olivier, DORNIOL Benoît, LAURENT Yann, PARMENTIER Alain, GAUTIER Bernard, JEAN-LE LAY Annic, conseillères et conseillers municipaux.

Procurations :

Absents : BRIAND Yvon

Secrétaire de séance : Paule TURBOT

OBJET : DISPOSITIF « MISSION ARGENT DE POCHE »

Monsieur le Maire propose de renouveler l'opération mission argent de poche du **22 au 26 avril 2024 et du 29 avril au 03 mai 2024** à raison de 5 jeunes par semaine qui seront encadrés par les agents des services techniques. La thématique proposée est l'entretien dans le bourg.

Il rappelle que l'objectif de ce dispositif est de donner la possibilité aux adolescents et aux jeunes adultes d'effectuer des petits chantiers de proximité pendant les vacances scolaires, et de recevoir, en contrepartie, une indemnisation de 15 € par ½ journée. Ce dispositif permet également une première approche du monde du travail. Sont concernés les jeunes de 14 ans à 18 ans habitant Camlez.

Le Maire précise que le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de L.T.C. a décidé de renouveler son engagement dans ce dispositif qui doit être formalisé par la signature d'une convention tripartite avec la commune et la Ligue de l'Enseignement.

La mise en œuvre de ce partenariat aura un coût pris en charge conjointement par le CIAS et les communes participantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le renouvellement de ce dispositif.
- **AUTORISE** le maire à signer la convention tripartite avec le CIAS et la ligue de l'Enseignement et tous les documents concernant cette affaire.

Exécutoire après affichage et transmission en Préfecture le 05/04/2024

Pour extrait conforme,



Le Maire, Christophe THEBAULT

Commune de CAMLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 03 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
13 membres en exercice
12 membres présents
12 votants

L'an deux mille vingt-quatre le trois avril à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe Maire, LE GOFF Rémi, PLET Frédéric, LE ROUX Gwénaél, LE NAOUR Nathalie adjoints, TURBOT Paule, RUZIC Olivier, DORNIOU Benoît, LAURENT Yann, PARMENTIER Alain, GAUTIER Bernard, JEAN-LE LAY Annic, conseillères et conseillers municipaux.

Procurations :

Absents : BRIAND Yvon

Secrétaire de séance : Paule TURBOT

OBJET : CESSIION DES LOTS A ET B RESIDENCE DE LA VALLEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2241-5 ;

Vu la délibération en date du 25 avril 2023 portant sur la désaffectation de deux parties d'une parcelle situées résidence de la Vallée ;

Vu la délibération en date du 18 janvier 2024 portant sur l'approbation de la procédure de désaffectation de deux parties d'une parcelle et la création de deux lots supplémentaires à la résidence de la Vallée

Vu la délibération en date du 18 janvier 2024 actant la cession et fixant le prix de vente des lots A, B, C situés résidence de la Vallée.

Considérant le plan du géomètre définissant les lots A, B et C situés résidence de la Vallée.

Vu l'offre d'achat pour le **lot A**, de Monsieur Charles SEBILLE et de Madame Julie ADAM, reçue par Monsieur Laurent OLIVIER, mandataire de l'agence SAFTI et transmis en mairie le 29 mars 2024, d'un montant de 35 000 € net vendeur.

Vu l'offre d'achat pour le **lot B**, de Monsieur Charles SEBILLE et de Madame Julie ADAM, reçue par Monsieur Laurent OLIVIER, mandataire de l'agence SAFTI et transmis en mairie le 29 mars 2024, d'un montant de 44 940 € net vendeur.

Monsieur le Maire soumet ces deux offres d'achat à l'assemblée. Le conseil décide d'approuver les offres de Monsieur Charles SEBILLE et de Madame Julie ADAM pour le **lot A** pour un montant de 35 000 € et pour le **lot B** pour un montant de 44 940 euros net vendeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 022-212200281-20240405-2024_04_03_9-DE

- **APPROUVE** la vente du **lot A** d'une surface de 500 m² pour un m (parcette ZK n°419) et la vente du **lot B** d'une surface de 642 m² pour un montant de **44 940 € net vendeur** (parcette ZK n°419)
- **DECIDE** que l'acte authentique relatif à cette opération sera dressé en l'étude de Maître LE MONIER, notaire à la Roche Jaudy ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Exécutoire après affichage et transmission en Préfecture le 05/04/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire, Christophe THEBAULT

